



## Altercation verbale suivie d'une plainte

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je vous contacte car pour les faits suivants :

je travaille chez un patron avec qui je ne m'entends pas avec son père (salarié de la même entreprise) Mr Giraud.

Mon patron est le cousin de mon épouse. Son père est l'oncle (maternel) de ma femme.

Nous avons eu une altercation verbale un soir entre le père de mon patron et moi. Ceci s'est passé chez mes beaux-parents.

Comme on a vraiment haussé la voix, ma belle mère m'a demandé de partir.

J'ai ensuite appris que Mr Giraud (le père) a porté plainte pour coup et blessure et a fourni au commissariat de police un ITT et certificat d'arrêt de travail en expliquant que je l'avais agressé physiquement. L'altercation est donc devenue une bagarre ?

le parquet a été saisi et il semble que je dois attendre un courrier une convocation de la part du commissariat de police.

Ma question est la suivante : que dois-je faire et qu'est ce que je risque ? car je ne l'ai pas frappé, on a eu une altercation, je précise une altercation verbale.

Par avance merci pour votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

le parquet a été saisi et il semble que je dois attendre un courrier une convocation de la part du commissariat de police.

Qui vous a dit que le parquet avait été saisi ?

J'ai ensuite appris que Mr Giraud (le père) a porté plainte pour coup et blessure et a fourni au commissariat de police un ITT et certificat d'arrêt de travail en expliquant que je l'avais agressé physiquement. L'altercation est donc devenue une bagarre ?

Connaissez vous la durée de l'ITT ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

L'avocat de Mr Giraud car je l'ai eu au téléphone ce jour pour un autre problème : j'ai été licencié pour fin de chantier de l'entreprise de son fils qui m'a envoyé mon solde de tout compte via son avocat. Comme mon bulletin de salaire ne correspond pas à mes jours travaillés, j'ai appelé son avocat qui dans la discussion m'a indiqué que Mr Giraud (le père)

a apporté plainte contre moi. Il m'a indiqué qu'il y a avait un ITT (mais il ne m'a indiqué combien de jours) et certificat (d'arrêt?) de travail.

Merci pour votre réponse

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Je comprends mieux.

Pour l'instant donc il y a juste dépôt de plainte et le procureur de la République n'a pas encore été saisi.

De ce fait dans l'immédiat étant donné que vous n'avez pas été convoqué par les services de police, nulle raison de prendre les devants.

Par ailleurs du fait de la situation relative à vos relations de travail, je pense que les raisons de votre énervement verbal seront entendus pas les services de police.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre réponse.

Mais ma question est surtout sur le point suivant :

son avocat dit qu'il a un ITT et certificat de travail suite à coup et blessure or il n'y a pas eu coup et blessure mais dispute verbale !

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Il convient de savoir que même l'agression verbale peut entraîner une ITT. Cependant pour ce qui est des coups et blessures, il faudra que le médecin ait établi sur le certificat la nature de ces coups.

Est ce que vous pouvez fournir des témoignages permettant d'attester que vous ne l'avez pas touché physiquement?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Malheureusement les personnes présentes refusent de témoigner car pour eux chacun des deux parties est un membre de la famille....

Une agression verbale peut donner lieu à un ITT ? J'ai du mal à comprendre : cela veut dire que moi aussi j'ai été agressé car il a été le premier à m'insulter.

Pour les coups et blessures, j'ai appris que quand il est s'est présenté aux urgences, il avait le visage légèrement griffé, une dent bougée et sa tension était élevée. Nous supposons qu'il s'est soit griffé tout seul soit par une tierce personne volontairement pour m'accuser ensuite.

Mais il faudrait donc qu'il puisse apporter des témoins de la dite agression physique ? Sinon c'est facile d'accuser les gens comme cela ?

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Une agression verbale peut donner lieu à un ITT ? J'ai du mal à comprendre : cela veut dire que moi aussi j'ai été

agressé car il a été le premier à m'insulter.

Les violences psychologiques donc suite à une agression même verbale peuvent donner lieu à une ITT mais cela résulte d'un certificat médical.

En l'occurrence de toute façon, il y a bien constat de coups d'où l'ITT.

Mais il faudrait donc qu'il puisse apporter des témoins de la dite agression physique ? Sinon c'est facile d'accuser les gens comme cela ?

Je suis tout à fait d'accord avec vous. D'ailleurs je pense que les services de police vont lui demander des éléments de preuve afin d'établir que vous êtes bien l'auteur des faits.

Pour faire simple il s'agit a priori de votre parole contre la sienne.

Cordialement